

Les femmes et l'Islam

Pour continuer notre recherche sur la place des femmes dans les différentes confessions, nous avons rencontré deux représentants de l'Islam : un juriste musulman et un avocat algérien ; ils nous ont permis de découvrir quelques aspects de la situation des femmes à travers le Coran et dans un pays religieux islamique, l'Algérie.

DIALOGUER - ***Quelle est la place de la femme ?***

dans le Coran

Professeur HAMIDULLAH

L'Islam n'envisage pas l'égalité entre l'homme et la femme,, mais la complémentarité, et souhaite que chaque sexe demeure bien différencié par rapport à l'autre.

Le Prophète est allé jusqu'à dire : "Même le paradis se trouve sous le pied de vos mères" (Siyouti citant Muslim ibn Hajjaj) et "la meilleure chose permise parmi les biens d'ici-bas est la femme pieuse" (Muslim ch Rida).

en Algérie

Maître BENZINE, Avocat à la cour de Paris.

En Algérie on s'achemine vers l'égalité absolue homme-femme ; mais cela entraîne de grandes discussions, il y a conflit entre modernisme et fondamentalisme.

Depuis l'indépendance, un statut est à l'étude. Il n'y a pas encore de code de la famille. Pour en rédiger un, le Gouvernement consulte tous les milieux socio-professionnels. C'est un sujet très difficile, car dans un état religieux, il est délicat de toucher au Coran.

DIALOGUER - ***Quel est le statut matrimonial ?***

dans le Coran

Professeur HAMIDULLAH

Le Coran permet à l'homme d'avoir quatre femmes. Mais au moment de son mariage, la première femme peut convenir avec son mari qu'il restera monogame. Si cette convention n'existe pas, toute nouvelle fiancée doit accepter d'être co-épouse polygame.

Beaucoup de mariages connus dans l'histoire ont été monogames, tel celui du calife Al-Mensour et de sa femme Himyariya.

Le Coran dit : "Si vous craignez l'infidélité de la part de la femme, exhortez-la, abandonnez-la dans son lit et battez-la".

Le Prophète ajoute : "Ne la battez pas durement. Si elle ne se corrige pas, alors divorcez".

en Algérie

Maître BENZINE

La polygamie existe dans le Coran et met en jeu des préceptes religieux qui sont interprétés différemment.

Pour les uns, rien ne doit être changé à la lettre du Coran qui accorde quatre femmes à un homme (auparavant leur nombre était illimité) ; pour les autres, dans le monde moderne, ce n'est plus possible. Il n'y a pas un homme sur mille qui soit polygame, seuls les gens très riches peuvent se le permettre. En effet il doit y avoir égalité absolue entre les quatre femmes, l'homme ne doit manifester aucun favoritisme. Cette condition est impossible à réaliser.

DIALOGUER - ***La femme est-elle libre de choisir son conjoint ?***

dans le Coran

Professeur HAMIDULLAH

Si une femme refuse un mari, nul ne peut le lui imposer, fut-ce son père.

en Algérie

Maître BENZINE

La femme est absolument libre d'accepter ou de refuser le mari qu'on voudrait lui imposer. Le mariage forcé a disparu.

L'âge minimum du mariage pour la femme est seize ans. Seul le mariage civil est valable au regard de la loi. Il a lieu devant l'officier de l'état civil à la mairie. Le mariage religieux est célébré devant l'assemblée des familles des deux conjoints où on lit la première sourate du Coran, la Fatiha.

Attention : Assemblée générale le 13 juin

DIALOGUER - ***La contraception est-elle autorisée ?***

dans le Coran

Professeur HAMIDULLAH

La contraception existait du temps du Prophète. S'il ne l'a pas encouragée, il ne l'a pas interdite non plus.

L'excision est un rite d'Afrique noire. Elle constitue une mutilation et à ce titre est interdite par le Prophète.

en Algérie

Maître BENZINE

La contraception est autorisée en Algérie pour lutter contre la démographie galopante. Des centres de planification existent.

Il s'agit de ne pas confondre la contraception avec l'interruption volontaire de grossesse.

DIALOGUER - ***Le divorce est-il possible et dans quelles conditions ?***

dans le Coran

Professeur HAMIDULLAH

Le divorce est permis, c'est selon le Prophète "la plus détestable des choses permises au yeux de Dieu".

Il peut aussi être accordé à la femme si elle s'en est réservé le droit par contrat de mariage.

La fornication, l'adultère et l'homosexualité sont sévèrement punis (flagellation, lapidation) de même que l'inceste et la polyandrie.

Comme la veuve, la femme divorcée peut se remarier. De toute façon, elle est toujours maintenue obligatoirement "aux frais" d'un homme : père, mari, fils, frère. Cet homme est pour elle le Qauwam c'est-à-dire à la fois le directeur et le soutien.

en Algérie

Maître BENZINE

Le divorce est autorisé, mais la femme doit faire la preuve que le maintien du lien conjugal est intolérable.

La loi algérienne punit l'adultère de la femme et de l'homme. De toute façon c'est un fait très rare.

Ce qui pose problème, c'est, en cas de divorce, le rapatriement des enfants en France lorsqu'il s'agit de mariages mixtes.

Les deux gouvernements se sont entendus pour l'exécution réciproque des décisions de justice concernant les enfants.

DIALOGUER - ***A qui revient l'autorité parentale ?***

dans le Coran

Professeur HAMIDULLAH

La mère a la garde de l'enfant jusqu'à l'âge de sept ans. Après c'est le père. Le Coran n'a pas traité ce sujet, les directives viennent du Prophète.

en Algérie

Maître BENZINE

L'autorité parentale est exercée par le père. S'il vient à décéder, c'est la mère qui devient tutrice légale.

DIALOGUER - ***La coutume de la dot existe-t-elle encore ?***

dans le Coran

Professeur HAMIDULLAH

La femme a droit au "mahr", somme d'argent fixée par contrat que lui donne son futur mari et qui reste la propriété exclusive de la femme. Ceci n'a aucun équivalent dans les sociétés occidentales.

Elle dispose des biens qui lui appartiennent exactement comme un homme. Mais, comme elle est toujours "aux frais" d'un homme, sa part d'héritage est souvent la moitié de celle d'un héritier de même rang.

en Algérie

Maître BENZINE

La pratique de la dot varie suivant le milieu, le degré d'instruction, mais n'a rien à voir avec ce que l'on a tendancieusement appelé l'achat de la femme. C'est un symbole, c'est un cadeau que l'époux fait à sa femme. Elle peut demander un dinar, cinquante dinars, dix mille dinars. C'est stipulé dans le Coran.

En France la notion de dot est inverse.

DIALOGUER - ***la scolarisation des filles est-elle la même que celle des garçons. Quelle est la participation des femmes à la vie sociale ?***

dans le Coran

Professeur HAMIDULLAH

La femme a toute liberté de faire des études et de gagner sa vie.

Comme la femme se mêle moins à la vie sociale, son témoignage a la moitié de la valeur de celui d'un homme.

L'histoire islamique a retenu les noms, non seulement de nombreuses mystiques, mais aussi de femmes qui se sont distinguées dans maintes sciences.

en Algérie

Maître BENZINE

Les filles sont scolarisées de six à seize ans, obligatoirement, au même titre que les garçons.

Beaucoup de filles font des études supérieures et accèdent au travail professionnel. Mais pour un musulman l'idéal serait que la femme reste au foyer.

L'Algérie consacre le tiers de son budget à l'instruction.

Les femmes ont le droit de vote et sont éligibles.